



## MESSAGE DU MAIRE – BUDGET ET IMPÔTS FONCIERS 2012

Le budget 2012 de la Ville de Baie-D'Urfé a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2011.

Nos projets d'immobilisations pour l'année 2012 comprennent des projets qui ont trait aux programmes généraux annuels de pavage et de drainage; au resurfacement du sentier sur le chemin Morgan; et à la construction d'un sentier sur la rue Victoria, à l'est du chemin Morgan. Nous prévoyons également rénover les bâtiments suivants : le Club de curling (le centre d'hébergement de la Ville), l'hôtel de ville et les Travaux publics afin d'ouvrir ce dernier au public, nous permettant ainsi d'offrir un service amélioré à nos citoyens.

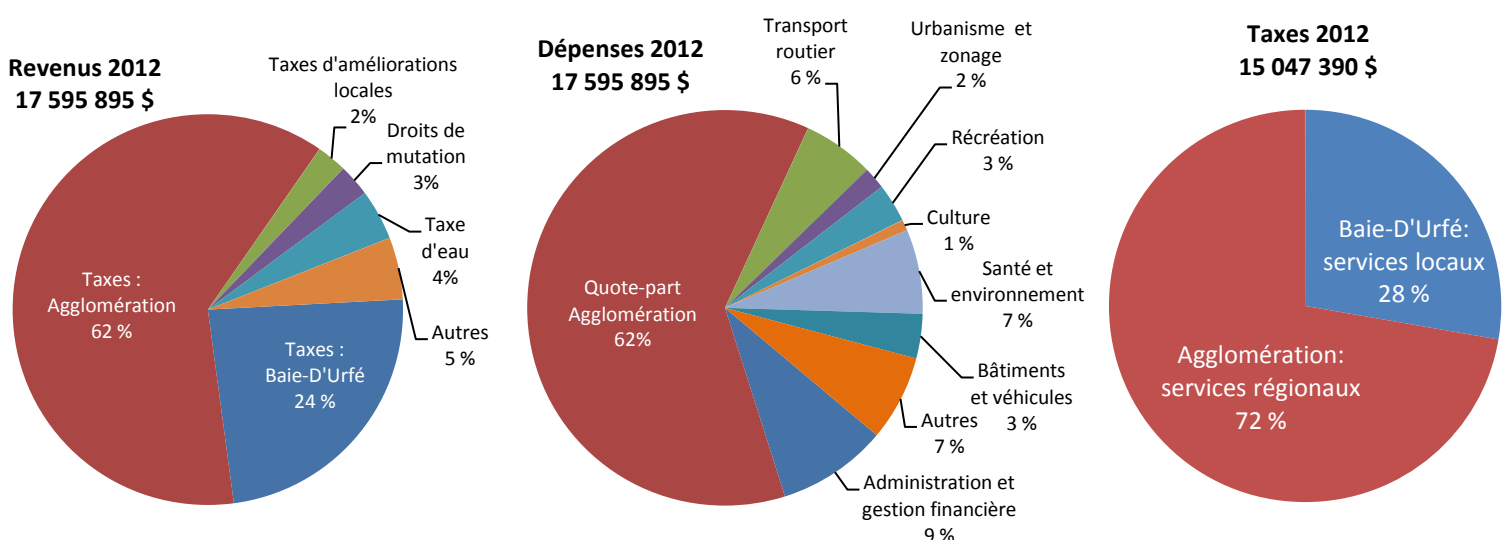
Cette année, Baie-D'Urfé doit verser une quote-part de 10,8 millions de dollars à l'Agglomération, une hausse de 4,4 % par rapport à l'année 2011. La contribution de la Ville versée à la Ville de Montréal pour les dépenses d'agglomération représente 62 % du budget d'exploitation 2012 de Baie-D'Urfé. Plus de 70 % des taxes prélevées sur le territoire de Baie-D'Urfé sont destinées à défrayer ces dépenses. Nous avons néanmoins réussi à limiter la hausse de la taxe locale à 0,4 % pour toutes les catégories.

La valeur imposable utilisée pour fixer les taxes foncières de cette année provient du rôle d'évaluation en vigueur pour les années 2011 à 2013. L'augmentation de ce rôle par rapport au rôle précédent est étalée sur une période de trois ans. L'évaluation des résidences unifamiliales a connu une hausse moyenne de 24,1 % qui sera étalée sur trois ans (2011, 2012, 2013) moyennant 8 % l'an. Les évaluations non résidentielles ont connu une hausse moyenne de 17,2 % qui sera également étalée sur trois ans. Nous en sommes à la deuxième année du rôle triennal.

Le taux de taxation des propriétés résidentielles a été fixé à 0,7481 \$ tandis que celui des propriétés non résidentielles a été fixé à 3,2791 \$. Le taux des bâtiments de plus de six logements est de 0,7481 \$ tandis que celui des terrains vagues est de 1,4962 \$. Tous les taux sont établis par 100 \$ d'évaluation foncière.

L'impact sur le compte de taxes 2012 est donc une minime augmentation moyenne de 0,4 % comparativement à 2011 dans toutes les catégories (pour les propriétaires dont l'augmentation moyenne de la valeur imposable est celle précitée). Puisqu'il se peut que l'évaluation de votre résidence ou de votre entreprise soit inférieure ou supérieure à la moyenne de votre catégorie, l'effet sur votre compte de taxes peut être de plus ou moins 0,4 %. Soixante-dix pour cent (70 %) de nos résidences et quarante-sept pour cent (47 %) de nos entreprises verront donc une diminution dans leur compte de taxe ou une augmentation de moins de 0,4 %.

Le budget local pour 2012 est de 6,7 millions de dollars. Ce montant passe à 17,6 millions de dollars avec l'inclusion de la contribution de la Ville à l'agglomération, comparativement à 17,1 millions de dollars en 2011. De ce montant, 85,5 % sont prélevés au moyen de l'imposition générale sur les propriétés et 14,5 % d'autres sources. En tenant compte d'autres revenus (principalement la taxe d'eau, les droits de mutation et les taxes d'améliorations locales) et de la réception de paiements en lieu de taxes, un montant de 15 millions de dollars demeure à percevoir au moyen de l'imposition générale des propriétés. Les graphiques circulaires ci-dessous présentent la répartition des revenus et des dépenses ainsi que votre compte d'impôts fonciers pour 2012.



Vous pouvez acquitter votre compte par voie électronique. Veuillez consulter la note ci-jointe de même que les informations au verso du compte de taxes pour plus de détails. **Veillez noter que si vous payez en deux versements, vous ne recevrez pas de rappel pour le deuxième versement dont la date d'échéance est le 23 mai.** Ce compte inclut également la charge minimum de la taxe d'eau et les coûts de consommation d'eau excédentaire pour 2011 (le cas échéant).

N'hésitez pas à communiquer avec Serge Raymond, trésorier intérimaire; Chuck Colomb, conseiller responsable du portefeuille des finances; ou la soussignée si vous avez des questions.

Maria Tutino | Mairesse



## MAYOR'S MESSAGE – 2012 BUDGET AND PROPERTY TAXES

The 2012 budget for the Town of Baie-D'Urfé was adopted at a special council meeting held December 20, 2011.

Our capital projects for the year 2012 include our general annual paving and drainage projects, resurfacing the Morgan pathway and beginning the construction of the Victoria pathway, east of Morgan. We also plan to renovate the following buildings: the Curling Club (the Town's emergency shelter), Town Hall and the Public Works building with the intention of opening the latter to the public and better serving our residents.

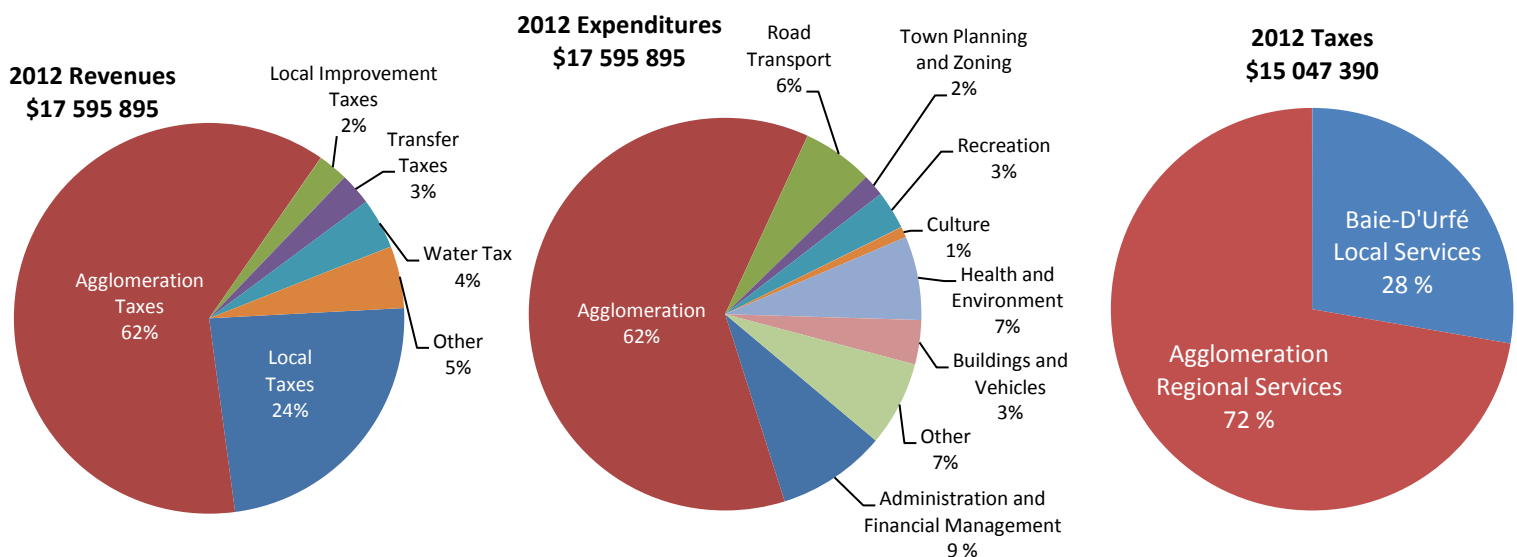
This year, the Town's share of Agglomeration expenses was \$10.8 million, an increase of 4.4% over 2011. The Town contribution to the City of Montreal for agglomeration expenses represents 62% of Baie-D'Urfé's 2012 operating budget. Over 70% of the taxes collected in Baie-D'Urfé pay for these expenditures. Nevertheless, we have managed to keep the tax increase to 0.4 % for all categories.

The valuations used for the purpose of this year's taxation are taken from the valuation roll in effect from 2011 to 2013, with the increase over the previous roll spread over the three years. Single-family valuations have increased by an average of 24.1%, which will be spread over 2011, 2012 and 2013 at an average of 8% each year. Non-residential valuations have increased by an average of 17.2%, which will also be spread over three years. We are currently in the second year of this three-year roll.

The mill rate for residential properties has been set at \$0.7481 and the rate for non-residential properties at \$3.2791. The rate for buildings of more than six dwellings is \$0.7481, and for vacant land \$1.4962. All rates are per \$100 of property evaluation.

The effect on the 2012 tax bill for all categories is a slight average increase of 0.4% over the 2011 tax bill (for those with an average valuation increase as shown above). Because the valuation of your residence or business may have increased by more or less than the average in your category, the change to your tax bill may be higher or lower than 0.4%. Seventy percent (70%) of our residences and forty-seven percent (47%) of our businesses will see either a reduction in their tax bill or an increase of less than 0.4%.

The Town's local budget for 2012 is \$6.7 million, which jumps to \$17.6 million with the inclusion of the Town's contribution to the Agglomeration, compared to \$17.1 million in 2011. Of this amount, 85.5% is raised through general property taxation and 14.5% from other sources. After allowing for other revenues (chiefly water taxes, transfer taxes and local improvement taxes) and the receipt of payments in lieu of taxes, a sum of \$15 million remains to be raised through general property taxation. The pie charts below show the breakdown of revenues, expenditures and your tax bill for 2012.



This invoice can be paid electronically. Please see the insert and the reverse of the invoice for details on payment options. **Please note that if you are paying by instalments, no reminder will be issued for the second instalment due May 23.** This invoice also includes the base water charge and any excess water consumption for 2011 (where applicable).

If you have any questions, please feel free to contact Serge Raymond, Interim Treasurer; Chuck Colomb, Councillor responsible for the Finance Portfolio; or the undersigned.

Maria Tutino | Mayor